



Diffusion exclusive aux conseillers. Non destiné à la clientèle.



Envoi postal aux clients : Relevé 16 (RL-16) et encart

Au cours des prochaines semaines, nous enverrons à tous les titulaires de police qui détiennent un contrat de fonds distinct un [encart postal](#) avec leur Relevé 16 (RL-16). Cet encart précise aux clients que le Relevé 16 (RL-16) est requis uniquement pour les déclarations de revenus du Québec seulement. Si les titulaires susmentionnés ne sont pas des résidents du Québec, ils n'ont peut-être pas besoin du Relevé 16 (RL-16).

Si vos clients ont des questions à propos de leur Relevé 16 (RL-16), nous leur recommandons de consulter un fiscaliste.

Des questions ?

Si vous avez des questions ou besoin d'un complément d'information, communiquez avec votre conseiller vente :

- ▶ AGD – 1 866 235-4332
- ▶ OCRI – 1 888 770-2586, option n° 3

Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Les Fonds de placement garanti RBC sont des fonds distincts, appelés contrats de rente individuels ou à capital variable. La Compagnie d'assurance vie RBC est l'émettrice exclusive de ces contrats et la garante de toutes les garanties qui y sont stipulées. Les portefeuilles et fonds communs de placement sous-jacents offerts dans le cadre de ces contrats sont gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs inc. Les détails du contrat applicable figurent dans la notice explicative et le contrat FPG RBC à l'adresse www.rbcassurances.com/fpg.

© / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.